

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2024/02/01-02-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 1^{er} février 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Article unique :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 31

Membres représentés : 4

Fait à Marseille le 1^{er} février 2024

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

